

=====
*Pôle Attractivité de l'Archipel et
Développement économique
Actions Territoriales et Vie Associative*

=====
Service des Actions Territoriales

Conseil Exécutif du 7 juillet 2015

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

ATTRIBUTION DES BOURSES TERRITORIALES D'EXCELLENCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

La Collectivité Territoriale, dans le cadre de sa politique culturelle, sportive et de jeunesse, a validé en Conseil Exécutif du 19 mars 2013, la mise en œuvre des bourses territoriales d'excellence destinées aux jeunes âgés de 12 à 25 ans. Ce dispositif vise à apporter une aide financière aux jeunes talents afin de les soutenir dans la réalisation de leur projet culturel ou sportif. En contrepartie, les jeunes lauréats se doivent de valoriser leur parcours et de le faire partager à la population, notamment auprès des jeunes, par la communication d'un rapport détaillé.

En réunion de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs, le lundi 29 juin 2015, les membres ont examiné avec intérêt l'ensemble des dossiers déposés par les 6 candidats et après un vote ont désigné les lauréats suivants :

Mlle Dina VICTORRI
M Florent GAUDY

Bourse Sportive 12-17 ans : 3 500 €
Bourse Sportive 18-25 ans : 2 180 €.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget territorial, nature 6568.

Tel est l'objet des délibérations présentées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Stéphane LENORMAND